Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213503246-20251209-155_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 7
Votants 10

Date de la convocation :
2 Décembre 2025
Date d'affichage
2 Décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN,** maire.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRÉ Adjoints, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNE, conseillers.

Etaient absents : Denis TALIGOT, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Guillaume LALOE, Christèle HARDY a donné son pouvoir à Florence GELOIN, David GILBERT a donné son pouvoir à Loïc CARRÉ

Secrétaire de séance : Florence GELOIN
.

OBJET DE LA DELIBERATION N°155/2025 : **CONSULTATION « ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, CLIMATISATION, ET VENTILATION « 2026-2028**

Le contrat s'achève au 31 janvier 2026.

Dans le cadre de la mise en concurrence, voici les entreprises sollicitées :

- Missenard Climatique, 66 boulevard de la Haie des Cognets 35 136 St Jacques de La Lande
- CM Services, 13 rue des Marches du Coglais, 35460 MAEN ROCH
- VINCI Facilities, 7M rue des Charmilles, 35510 CESSON-SEVIGNE
- BOUYGUES E&S, 13 rue Alfred Sauvy, 35133 La Selle-en-Luitré

Les sociétés Missenard Climatique, CM Services et VINCI Facilities ont déposé une offre :

Contrat entretien installations de chauffage, climatisation et ventilation - 2026 - 2028			
	CM Services	Missenard	Vinci Facilities
BATIMENT MAIRIE et chaufferie	1280 € HT	Forfait global	2570,10 € HT
RESTAURANT SCOLAIRE SALLE KORRIGANS	1120 € HT		2039,40 € HT
RESTAURANT « LA SELLOISE »	1120 € HT		2559,15 € HT
LOGEMENT DE FONCTION	320 € HT		148,50 € HT
	3840 € HT	**2550 € HT**	**7317,15 € HT**
Filtres			216,40 € HT
	3840 € HT	**2550 € HT**	**7533,55 € HT**
Nombre de visites (demandé 2 visites / an)	**2 visites par an**	**2 visites par an**	**2 visites par an**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213503246-20251209-155_2025-DE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **, à la majorité des présents (pour : 10 dont 3 pouvoirs, contre : 0, abstention : 0):**

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise **Missenard Climatique,** 66 Boulevard de la Haie Cognet 35 136 Saint-Jacques de la Lande pour le montant suivant **2 550.00 € HT**,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN